

Les Instituts de Formation d'aides-soignants d'Auxerre et Tonnerre organisent au titre de l'année 2023, des épreuves de sélection d'entrée en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant, pour la rentrée en date du 28 Aout 2023.

L'épreuve de sélection est basée sur l'étude du dossier de candidature et d'un entretien.

Le nombre de places offertes est de : **56 places**

Conformément à l'arrêté du 07 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation : aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Le dossier d'inscription est disponible à compter du **09 Janvier 2023**, vous pouvez le télécharger sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre : <https://www.ght-unyon.fr> et le renvoyer dans l'institut de formation d'aides-soignants (AUXERRE – TONNERRE) de votre premier choix, par voie postale.

Les coordonnées des deux instituts sont les suivantes :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

2 Boulevard de Verdun – 89011 – AUXERRE Cedex Tél. : 03.86.48.47.17-
ifas@ch-auxerre.fr

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Centre Hospitalier du Tonnerrois - Chemin des Jumériaux – 89700 TONNERRE –
Tél: 03.86.54.34.81 – ifas@ch-tonnerre.fr

La date de clôture pour le dépôt des dossiers de candidature est fixée au **12 juin 2023** dernier délai (cachet de la poste faisant foi).